



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises
Enquête annuelle des manufactures, 2003

Usines de textiles

SCIAN 313110-312220

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Ce document est confidentiel une fois rempli.

If you prefer to receive the questionnaire in English, please call us toll-free at: 1 888 881-3666

0131

Corriger au besoin les renseignements pré-imprimés en remplissant les cases ci-dessous :



0001	Raison sociale	0004	Adresse		
0002	Nom commercial	0005	Ville	0006	Province ou État
0003	À l'attention de :	0053	Pays	0007	Code postal/Zip code
0008	Prénom de la personne-ressource	0028	Nom de famille de la personne-ressource		
0052	Veuillez déclarer pour :		0010	Langue préférée 2 <input type="radio"/> Français 1 <input type="radio"/> Anglais	

A - Introduction

Objet de l'enquête

Cette enquête sert à recueillir les données financières et d'exploitation nécessaires à la production de statistiques sur votre industrie. Pour plus d'information au sujet de l'objet de l'enquête, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de la présente enquête qui permettraient d'identifier une entreprise. Les données déclarées dans le présent questionnaire resteront strictement confidentielles. Elles serviront exclusivement à des fins statistiques et ne seront publiées que sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Veuillez retourner le questionnaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou télécopier le tout à Statistique Canada au 1-888-883-7999, dans les 30 jours suivant la réception. Pour obtenir de l'information sur les « Risques de divulgation des transmissions par télécopieur ou autres modes électroniques », veuillez vous référer à la brochure « Lignes directrices et instructions ». Merci.

Si vous avez besoin d'aide ou d'information supplémentaire, téléphonez-nous au 1-888-881-3666.

Nom de la principale personne qui a rempli ce questionnaire :		0013			
0026	1 <input type="radio"/> M. 2 <input type="radio"/> Mme 3 <input type="radio"/> Mlle	0054	Prénom		
			Nom de famille		
Titre :	Adresse électronique :	0014	0018	Site Web :	0020
Número de téléphone :	Poste :	0017	Número de télécopieur :	Rempli le :	0015
()	0027	()	()	AAAA MM JJ	
Signature :		J'atteste que les renseignements fournis ici sont, à ma connaissance, complets et exacts.			

Couverture

Veuillez inclure les données pour tous les emplacements inscrits dans la Section F, « Effectif selon l'emplacement ».

Activité commerciale principale

1. Veuillez cocher, pour cette unité commerciale, l'activité principale décrivant le plus exactement la source majeure des revenus d'exploitation. Veuillez ne cocher qu'une seule activité.

0140 1 Fabrication 2 Commerce de détail/Commerce de gros 3 Services 4 Autre

2. Veuillez décrire brièvement votre activité commerciale principale : 0141 _____

3. Cela représente-t-il un changement avec l'année dernière? 0142 1 Oui 3 Non

Si votre activité commerciale principale n'est pas la fabrication, veuillez nous appeler au 1 888 881-3656 pour obtenir des instructions plus précises.

Renseignements sur la période de déclaration

Période de déclaration

Veuillez déclarer les données pour votre plus récent exercice financier disponible de 12 mois se terminant entre le 1er janvier 2003 et le 31 mars 2004. Veuillez indiquer, ci-dessous, la période couverte par le présent questionnaire.

4. Du 0011

AAAA	MM	JJ

 au 0012

AAAA	MM	JJ

5. Est-ce que les dates déclarées ci-dessus constituent un changement à votre exercice financier?

0059 1 Oui 3 Non

6. Est-ce que des unités d'exploitation de cette unité commerciale ont été fermées de façon temporaire ou saisonnière au cours de la période de déclaration?

0061 1 Oui 3 Non

7. Cette unité commerciale a-t-elle acquis des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?

0064 1 Oui 3 Non

8. Cette unité commerciale a-t-elle cédé/vendu des unités d'exploitation au cours de la période de déclaration?

0066 1 Oui 3 Non

Ententes de partage de données

Pour éviter la répétition des activités d'enquête, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les bureaux provinciaux et territoriaux de la statistique et avec d'autres ministères. Ces ententes sont conclues conformément à la Loi sur la statistique fédérale et à la législation provinciale et territoriale correspondante. Les données sont confidentielles. **VOS RÉPONSES NE SONT PAS COMMUNIQUÉES À L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA.** Des précisions supplémentaires sur le partage des données sont incluses dans la brochure « Lignes directrices et instructions », ci-jointe.

Directives générales

Lorsque les chiffres exacts ne sont pas disponibles, vos estimations les plus précises sont acceptables.

1. La brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe a été préparé afin de vous aider à compléter le questionnaire. Les instructions sont numérotées et correspondent aux numéros du questionnaire.
2. Tous les montants déclarés doivent être arrondis en milliers de DOLLARS CANADIENS (\$'000 CAN) (p. ex. 55 417,40 \$ devient 55 \$).
3. Les pourcentages devraient être arrondis (p. ex. 37,3 % devient 37 %, 75,8 % devient 76 %).
4. Veuillez écrire lisiblement, à l'encre.
5. Le questionnaire dûment rempli peut être retourné à Statistique Canada par télécopieur au **1 888 883-7999**.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception des documents, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

B - Revenus

Veillez inclure :

- tous les revenus, provenant des livraisons domestiques ou exportées, reçus par cette unité commerciale;
- tous les revenus provenant des livraisons à d'autres unités de cette unité commerciale.

Veillez exclure :

- les taxes de vente fédérale et provinciales, droits et taxes d'accise, les frais de livraison par transporteurs publics ou contractuels, les escomptes, les rabais et les retours sur ventes;
- tous les revenus provenant d'unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

B-1 Sorties de l'activité manufacturière

1. Les sorties de l'activité manufacturière sont déclarées en tant que :

2056 1 Livraisons 2 Production 3 Autre (veuillez spécifier) : 2057 _____

2. Déclarez-vous selon le prix de vente final?

2058 1 Oui 3 Non

Si la réponse est « non »,
veuillez spécifier le mode d'évaluation :

2063 _____

3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
<p>Clarification de la terminologie:</p> <p>Les produits constitués de deux matières textiles ou plus doivent être classés selon la matière qui domine en poids sur toute autre matière (p. ex., un produit comme une chemise pour hommes 60% coton et 40% polyesters doit être classé comme une chemise de mélanges de coton).</p>				

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
<p>Toutefois, si deux fibres chimiques ou plus forment ensemble un poids supérieur à celui de toute autre fibre naturelle, le fil ou le tissu doit être classé selon la fibre chimique prédominante (p. ex., un fil constitué de 40% laine, 35% fibres discontinues de polyesters et 25% fibres discontinues de nylon doit être classé comme un fil de fibres discontinues de polyesters, puisqu'au total les fibres chimiques prédominent sur la laine.</p> <p>Les produits constitués d'un mélange 50/50 de fibres naturelles et chimiques doivent être classés comme des produits chimiques, c'est-à-dire synthétiques ou artificiels.</p> <p>Un fil d'un "tex" a une masse linéique égale à un gramme(g) par kilomètre (km) de longueur.</p>				
3.001 Polypropylène sous forme primaire	390210	XXX	XXXXX	25001
3.002 Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail	5106	XXX	XXXXX	25002
3.003 Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés	5112	XXX	XXXXX	25003
3.004 Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés)	5202	XXX	XXXXX	25004
3.005 Fil à coudre, contenant en poids 85% ou plus de coton, non conditionné pour la vente au détail	520411	XXX	XXXXX	25005
3.006 Fil à coudre, contenant en poids moins de 85% de coton, non conditionné pour la vente au détail	520419	XXX	XXXXX	25006
3.007 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5205	XXX	XXXXX	25007
3.008 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5206	XXX	XXXXX	25008

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.009 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids n'excédant pas 200 g/m ²	5208	XXX	XXXXX	25009
3.010 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids excédant 200 g/m ²	5209	XXX	XXXXX	25010
3.011 Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ²	5210	XXX	XXXXX	25011
3.012 Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, non conditionnés pour la vente au détail	540210	XXX	XXXXX	25012
3.013 Fils(excluant fil à coudre), texturés, de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail	54023	XXX	XXXXX	25013
3.014 Fils (excluant fil à coudre), simples, torsion n'excédant pas 50 tours/mètre, de filaments synthétiques (excluant haute ténacité de nylon ou autres polyamides, polyesters ou fils texturés), non conditionnés pour la vente au détail	54024	XXX	XXXXX	25014
3.015 Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires en matières textiles synthétiques, largeur n'excédant pas 5 mm	540720	XXX	XXXXX	25015
3.016 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides	54074	XXX	XXXXX	25016
3.017 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments de polyester texturés	54075	XXX	XXXXX	25017

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.018 Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments synthétiques	54077	XXX	XXXXX	25018
3.019 Tissus (sauf en fils à haute ténacité de nylon, d'autres polyamides ou de polyesters, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant moins de 85% en poids de filaments synthétiques mélangés avec fibres autre que coton	54079	XXX	XXXXX	25019
3.020 Déchets de fibres synthétiques (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés)	550510	XXX	XXXXX	25020
3.021 Fil à coudre de fibres synthétiques discontinues	550810	XXX	XXXXX	25021
3.022 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides	55091	XXX	XXXXX	25022
3.023 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de polyester	55092	XXX	XXXXX	25023
3.024 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues acrylique ou modacrylique	55093	XXX	XXXXX	25024
3.025 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, moins de 85% en poids de fibres discontinues de polyester	55095	XXX	XXXXX	25025
3.026 Fils contenant 85% ou plus en poids de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail	55101	XXX	XXXXX	25026

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.027 Fils de fibres synthétiques discontinues, contenant 85% ou plus en poids de ces fibres (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail	551110	XXX	XXXXX	25027
3.028 Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues excluant polyester, acrylique ou modacrylique	55129	XXX	XXXXX	25028
3.029 Tissus de fibres discontinues de polyester, contenant moins de 85% en poids de ces fibres, mélangées surtout avec des fibres sauf coton	55151	XXX	XXXXX	25029
3.030 Ouates de fibres synthétiques ou artificielles; articles en ces ouates, sauf articles hygiéniques	560122	XXX	XXXXX	25030
3.031 Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés	560210	XXX	XXXXX	25031
3.032 Non tissés	5603	XXX	XXXXX	25032
3.033 Ficelles lieuses ou botteleuses, de polyéthylène ou polypropylène	560741	XXX	XXXXX	25033
3.034 Ficelles, cordes et cordages, en fibres synthétiques, sauf polyéthylène ou polypropylène	560750	XXX	XXXXX	25034
3.035 Velours ou peluches tissés, tissus de chenille, sauf rubanerie, en fibres synthétiques ou artificielles	58013	XXX	XXXXX	25035
3.036 Rubanerie, sauf en velours, peluches, chenille ou éponge, contenant en poids 5% ou plus de fils élastomères ou de caoutchouc	580620	XXX	XXXXX	25036
3.037 Rubanerie, sauf rubans, sauf velours, peluches, chenille ou éponge, contenant en poids moins de 5% de fils élastomères ou de caoutchouc, en coton	5806319	XXX	XXXXX	25037

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.038 Rubans, sauf en velours, peluches, chenille ou éponge, en fibres synthétiques ou artificielles	58063210	XXX	XXXXX	25038
3.039 Rubanerie, sauf rubans, sauf en velours, peluches, chenille ou éponge, en fibres synthétiques ou artificielles	58063290	XXX	XXXXX	25039
3.040 Rubanerie, sauf rubans, sauf en velours, peluches, chenille, éponge, sauf en coton ou fibres synthétiques ou artificielles	5806399	XXX	XXXXX	25040
3.041 Broderies en pièces, en bandes ou en motifs	5810	XXX	XXXXX	25041
3.042 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de polychlorure de vinyle, sauf nappes tramées pour pneus	590310	XXX	XXXXX	25042
3.043 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de polyuréthane, sauf nappes tramées pour pneus	590320	XXX	XXXXX	25043
3.044 Tissus et feutres utilisés sur les machines à papier ou similaires, poids < 650 g/m ²	591131	XXX	XXXXX	25044
3.045 Tissus et feutres pour machines à papier ou similaires, poids ≥ 650 g/m ²	591132	XXX	XXXXX	25045
3.046 Produits, articles à usages techniques, en matières textiles, sauf pour garnitures de cardes, à biuter, étréindelles pour presses d'huilerie et tissus, feutres sans fin	591190	XXX	XXXXX	25046
3.047 Étoffes en bonneterie-chaîne, en coton	600242	XXX	XXXXX	25047
3.048 Étoffes en bonneterie-chaîne, en fibres synthétiques ou artificielles	600243	XXX	XXXXX	25048
3.049 Étoffes en bonneterie, en coton excluant en fils d'élastomère ou étoffes en bonneterie-chaîne	600292	XXX	XXXXX	25049

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.050 Étoffes en bonneterie, en fibres synthétiques ou artificielles excluant en fils d'élastomère ou étoffes en bonneterie-chaîne	600293	XXX	XXXXX	25050
3.051 T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, coton	610910	XXX	XXXXX	25051
3.052 Chandails, gilets et articles similaires, en bonneterie, coton	611020	XXX	XXXXX	25052
3.053 Chandails, gilets et articles similaires, bonneterie, fibres synthétiques ou artificielles	611030	XXX	XXXXX	25053
3.054 Ensembles, tissés, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620421	XXX	XXXXX	25054
3.055 Ensembles, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620423	XXX	XXXXX	25055
3.056 Vestes, tissées, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620433	XXX	XXXXX	25056
3.057 Jupes et jupes-culottes, tissées, femmes ou fillettes, laine ou poils fins	620451	XXX	XXXXX	25057
3.058 Jupes et jupes-culottes, tissées, femmes ou fillettes, fibres synthétiques	620453	XXX	XXXXX	25058
3.059 Pantalons, salopettes, culottes et shorts, tissés, femmes ou fillettes, de coton	620462	XXX	XXXXX	25059
3.060 Chemisiers et blouses, tissés, femmes ou fillettes, fibres synthétiques ou artificielles	620640	XXX	XXXXX	25060
3.061 Sacs et poches d'emballage, matières textiles synthétiques ou artificielles	63053	XXX	XXXXX	25061

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)				
3. Livraisons de produits de propre fabrication	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité livrée	Valeur des livraisons (\$'000 CAN)
3.062 Lacets à chaussures, matières textiles, sauf coton ou autres fibres végétales	6307906	XXX	XXXXX	25062
3.063 Doublures pour bottes et chaussures	64069991	XXX	XXXXX	25063
20064 3.064 Tous autres produits livrés (préciser séparément les produits importants)	21064	XXX	XXXXX	25064
4. Valeur totale des livraisons de produits de propre fabrication				25999

Pour information seulement

B-1 Sorties de l'activité manufacturière (suite)

	\$'000 CAN
5. Si vous n'avez pu exclure les frais de livraisons effectuées par transporteurs publics ou contractuels, les taxes de vente, les taxes d'accise, les escomptes, les rabais et les retours sur ventes du montant de chacun des produits inscrits à la section Livraisons de produits de propre fabrication, veuillez indiquer ce montant ici.	2074 ()
6. Montant reçu pour le travail sur commande (exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres incluant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	2053
7. Montant reçu pour le travail de réparation (exécuté sur des matières et des produits appartenant à d'autres incluant d'autres unités commerciales de votre entreprise)	2059
8. Total des sorties de l'activité manufacturière (somme des montants déclarés aux lignes 4 à 7)	2054

B-2 Livraisons de biens achetés pour la revente

	\$'000 CAN	
9. Valeur totale des livraisons de biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). Les achats de tels biens devraient être déclarés à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne « Biens achetés pour la revente »	2026	
10. Veuillez préciser ci-dessous les principaux produits et le pourcentage des livraisons de biens achetés pour la revente tels que déclarés à la ligne 9.		%
Produit 1	2026	2006
Produit 2	2027	2007
Produit 3	2069	2008
Tous les autres produits	2076	2009
Total		100 %

B-3 Tous les autres revenus d'exploitation

	\$'000 CAN
11. Revenus provenant de location et de location à bail	2046
12. Subventions d'exploitation des gouvernements (exclure les subventions d'investissement)	2068
13. Tous les autres revenus d'exploitation qui ne sont pas mentionnés ci-dessus (p. ex. les revenus provenant de contrats de livraisons, redevances et droits de franchisage)	2077

Veuillez déclarer les revenus en intérêts et les dividendes à la ligne 15.

Total des revenus

	\$'000 CAN
14. Total des revenus d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 8, 9 et 11 à 13)	2080
15. Revenus non liés à l'exploitation (p. ex. les revenus en intérêts et les dividendes)	2097
16. Total des revenus (somme des montants déclarés aux lignes 14 et 15, ce montant doit correspondre au « Total des revenus » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	2098
17. Paiements échelonnés Les deux questions suivantes s'adressent aux unités commerciales qui fabriquent des produits nécessitant habituellement une très longue période de temps à compléter et d'importantes sommes d'argent (tels que navires, turbines) :	
17.1 Montant inclus à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 4 qui représente un paiement pour un travail effectué mais non livré	2064
17.2 Pourcentage de la ligne 17.1 reçu de : Sources canadiennes ²⁰⁶⁶ _____ % Autres pays ²⁰⁶⁷ _____ %	

C - Dépenses

Veillez inclure :

- toutes les dépenses encourues, par cette unité commerciale, à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Veillez exclure :

- TPS/TVH, TVQ;
- toutes les dépenses encourues par des unités commerciales situées à l'extérieur du Canada.

Note: S'il vous est impossible d'exclure les TPS/TVH, TVQ de vos détails de frais, veuillez cocher ici.

3001

C-1 Remunération du travail

1. Salaires et traitements des employés (inclure le surtemps et les payes de vacances). Le montant déclaré ici devrait être le même que le « Total - tous les emplacements », à la Section F, « Effectif selon l'emplacement ». Les employés sont des travailleurs pour qui vous remplissez un formulaire T4 - État de la rémunération payée de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Avant de répondre à cette question, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » pour connaître ce qui doit être inclus ou exclu.	\$'000 CAN 3010
2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur. Avant de répondre à cette question, veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » pour connaître ce qui doit être inclus ou exclu.	3040
3. Total de la rémunération du travail (somme des montants déclarés aux lignes 1 et 2)	3041
4. Contributions sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation	3042
<p>Inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impôt-santé des employeurs de l'Ontario; • Cotisation de l'employeur au « Fonds des services de santé du Québec »; • Taxe du Manitoba aux fins de la santé et de l'éducation; • Impôt de Terre-Neuve-et-Labrador sur la masse salariale. 	

C-2 Entrées de l'activité manufacturière

Veillez exclure :

- les matières ou les composants produits par cette unité commerciale pour son utilisation à l'interne.

5. Les entrées de l'activité manufacturière sont déclarées en tant que :

3003 Achats Usage Autre (veuillez spécifier) : 3004

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
Clarification de la terminologie:				

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
<p>Les fils, filés et tissus constitués de deux fibres ou plus doivent être classés selon la fibre qui domine en poids sur toute autre fibre (p. ex., un fil fait d'un mélange de fibres discontinues 60% coton et 40% polyesters doit être classé comme un fil de coton).</p> <p>Toutefois, si deux fibres chimiques ou plus forment ensemble un poids supérieur à celui de toute autre fibre naturelle, le fil ou le tissu doit être classé selon la fibre chimique prédominante (p. ex., un fil constitué de 40% laine, 35% fibres discontinues de polyesters et 25% fibres discontinues de nylon doit être classé comme un fil de fibres discontinues de polyesters, puisqu'au total les fibres chimiques prédominent sur la laine.</p> <p>Les fibres mélanges 50/50 de fibres naturelles (p. ex., le coton) et de fibres chimiques (p. ex., les polyesters) doivent être considérés comme les fibres chimiques.</p>				15001
6.001 Garnitures et fournitures de confection	000000316	XXX	XXXXX	
6.002 Plumes et duvets de rembourrage, bruts, nettoyés, désinfectés ou traités pour être conservés	050510	XXX	XXXXX	15002
6.003 Neige et eaux potables, autres que eaux minérales et gazéifiées, non sucrées ni aromatisées	22019090	XXX	XXXXX	15003
6.004 Huiles lubrifiantes	27100085	XXX	XXXXX	15004
6.005 Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone)	2803	XXX	XXXXX	15005
6.006 Hydroxyde de sodium (soude caustique); hydroxyde de potassium (potasse caustique); peroxydes de sodium ou de potassium	2815	XXX	XXXXX	15006
6.007 Oxydes de titane	2823	XXX	XXXXX	15007
6.008 Carbonate de calcium	283650	XXX	XXXXX	15008
6.009 Toluène	290230	XXX	XXXXX	15009

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.010 Dichlorométhane (chlorure de méthylène)	290312	XXX	XXXXX	15010
6.011 Dichlorodifluorométhane	290342	XXX	XXXXX	15011
6.012 Éthylène glycol (éthanediol)	290531	XXX	XXXXX	15012
6.013 Acétone	291411	XXX	XXXXX	15013
6.014 Isocyanates	292910	XXX	XXXXX	15014
6.015 Matières colorantes organiques synthétiques et préparations à base de ces matières	32041	XXX	XXXXX	15015
6.016 Matières colorantes, autres que les pigments et préparations à base de dioxyde de titane ou de composés du chrome ou composés du cadmium	32064	XXX	XXXXX	15016
6.017 Encre, incluant à écrire ou à dessiner, autre que l'encre d'imprimerie	321590	XXX	XXXXX	15017
6.018 Produits lubrifiants, contenant moins de 70% d'huile de pétrole ou de minéraux bitumineux	34031	XXX	XXXXX	15018
6.019 Dextrine et autres amidons et féculés modifiés	350510	XXX	XXXXX	15019
6.020 Colles à base d'amidons ou de féculés	35052090	XXX	XXXXX	15020
6.021 Adhésifs à base de caoutchouc ou de matières plastiques (y compris les résines artificielles)	350691	XXX	XXXXX	15021
6.022 Colophanes	380610	XXX	XXXXX	15022
6.023 Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques	381220	XXX	XXXXX	15023

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.024 Préparations antioxydantes et autres stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques	381230	XXX	XXXXX	15024
6.025 Agents ignifugeants	38249022	XXX	XXXXX	15025
6.026 Produits résiduaire des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs incluant les émulsifiants et les préparations clarifiantes pour vins et autres boissons fermentées (excluant celles contenant des enzymes)	38249099	XXX	XXXXX	15026
6.027 Polymères de l'éthylène, sous formes primaires	3901	XXX	XXXXX	15027
6.028 Polymères de propylène ou d'autres oléfines, sous formes primaires	3902	XXX	XXXXX	15028
6.029 Polychlorure de vinyle (PCV) sous forme primaire, non mélangé à d'autres substances	390410	XXX	XXXXX	15029
6.030 Résines de polyesters non saturés	390791	XXX	XXXXX	15030
6.031 Résines phénoliques	390940	XXX	XXXXX	15031
6.032 Résines de pétrole et coumarone-indène, polyterpènes, polysulfures, polysulfones, en formes primaires	3911	XXX	XXXXX	15032
6.033 Acétates de cellulose, sous formes primaires	39121	XXX	XXXXX	15033
6.034 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, non alvéolaires et non renforcées (excluant auto-adhésifs) en polymères de polychlorure de vinyle	39204	XXX	XXXXX	15034
6.035 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, alvéolaires (excluant auto-adhésifs) en polymères du styrène, profilés de base en mousse et soufflé	39211120	XXX	XXXXX	15035

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.036 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, alvéolaires (excluant auto-adhésifs) en polyuréthanes, en polymères de l'éthylène	39211910	XXX	XXXXX	15036
6.037 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques	39219090	XXX	XXXXX	15037
6.038 Bordures et moulures en matières plastiques	39269067	XXX	XXXXX	15038
6.039 Caoutchouc styrène-butadiène (SBR) et caoutchouc styrène-butadiène carboxylé (XSBR), la "tex"	400211	XXX	XXXXX	15039
6.040 Papiers Kraft, crépés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés, autres que sac Kraft, en rouleaux ou en feuilles	480830	XXX	XXXXX	15040
6.041 Laines, non cardées ni peignées	5101	XXX	XXXXX	15041
6.042 Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, incl. déchets de fils, excluant effilochés	5103	XXX	XXXXX	15042
6.043 Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail	5107	XXX	XXXXX	15043
6.044 Coton, non cardé ni peigné	5201	XXX	XXXXX	15044
6.045 Coton, cardé ou peigné	5203	XXX	XXXXX	15045
6.046 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant 85% ou plus en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5205	XXX	XXXXX	15046
6.047 Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail	5206	XXX	XXXXX	15047

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.048 Tissus en coton, contenant en poids 85% ou plus de coton, poids excédant 200 g/m ²	5209	XXX	XXXXX	15048
6.049 Tissus de coton, contenant en poids moins de 85% de coton, mélangé surtout avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m ²	5211	XXX	XXXXX	15049
6.050 Jute et autres fibres textiles libériennes bruts ou travaillés; étoupes et déchets de ces fibres	5303	XXX	XXXXX	15050
6.051 Fils à coudre de filaments synthétiques	540110	XXX	XXXXX	15051
6.052 Fils à haute ténacité de nylon, non conditionnés pour la vente au détail	54021010	XXX	XXXXX	15052
6.053 Fils à haute ténacité de polyester, non conditionnés pour la vente au détail	540220	XXX	XXXXX	15053
6.054 Fils, sauf fil à coudre, texturés, de nylon ou autres polyamides, titrant en fils simples n'excédant pas 50 tex, sauf vente au détail	540231	XXX	XXXXX	15054
6.055 Fils (excluant fil à coudre), texturés, de nylon ou autres polyamides, titrant en fils simples excédant 50 tex, autre que pour vente détail	540232	XXX	XXXXX	15055
6.056 Fils (autre que fil à coudre), texturés, de polyester, non conditionnés pour la vente au détail	540233	XXX	XXXXX	15056
6.057 Fils texturés (excluant fil à coudre), de polypropylène, non conditionnés pour la vente au détail	5402391	XXX	XXXXX	15057
6.058 Fils (excluant fil à coudre), simples, torsion n'excédant pas 50 tours/mètre, de filaments synthétiques (excluant haute ténacité de nylon ou autres polyamides, polyesters ou fils texturés), non conditionnés pour la vente au détail	54024	XXX	XXXXX	15058

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.059 Fils(excluant fil à coudre), filaments synthétiques (excluant nylon, polyamide ou polyester, ou fils texturés), retors ou câblés, autre que vente au détail	540269	XXX	XXXXX	15059
6.060 Fils de filaments artificiels, simples, (excluant fil à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 déci"tex"	54033	XXX	XXXXX	15060
6.061 Monofilaments synthétiques de 67 déci"tex"ou plus et dont la coupe transversale n'excédant pas 1 mm	540410	XXX	XXXXX	15061
6.062 Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de polyamides, sauf nylon	54071020	XXX	XXXXX	15062
6.063 Tissus faits de nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage	540730	XXX	XXXXX	15063
6.064 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), de filaments contenant en poids 85% ou plus de nylon ou autres polyamides	54074	XXX	XXXXX	15064
6.065 Tissus (sauf en fils à haute ténacité, lames ou nappes en fils synthétiques, fixées par un liant ou par thermosoudage), contenant 85% ou plus en poids de filaments de polyester non texturés	54076	XXX	XXXXX	15065
6.066 Câbles de filaments synthétiques, de nylon ou d'autres polyamides	550110	XXX	XXXXX	15066
6.067 Câbles de filaments synthétiques, acryliques ou modacryliques	550130	XXX	XXXXX	15067
6.068 Câbles de filaments synthétiques, sauf nylon ou autres polyamides, polyesters, acryliques ou modacryliques	550190	XXX	XXXXX	15068

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.069 Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de nylon ou autres polyamides	550310	XXX	XXXXX	15069
6.070 Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de polyester	550320	XXX	XXXXX	15070
6.071 Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, acryliques ou modacryliques	550330	XXX	XXXXX	15071
6.072 Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de fibres autre que nylon ou autre polyamide, polyester, acrylique ou modacrylique ou polypropylène	550390	XXX	XXXXX	15072
6.073 Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature, de rayonne viscosé	550410	XXX	XXXXX	15073
6.074 Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature	5507	XXX	XXXXX	15074
6.075 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides	55091	XXX	XXXXX	15075
6.076 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues de polyester	55092	XXX	XXXXX	15076
6.077 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues acrylique ou modacrylique	55093	XXX	XXXXX	15077

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)				
6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.078 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, 85% ou plus en poids de fibres discontinues sauf nylon ou autres polyamides, polyester, acrylique ou modacrylique	55094	XXX	XXXXX	15078
6.079 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, moins de 85% en poids de fibres discontinues de polyester	55095	XXX	XXXXX	15079
6.080 Fils de fibres synthétiques discontinues (excluant les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, moins de 85% en poids de fibres discontinues acrylique ou modacrylique	55096	XXX	XXXXX	15080
6.081 Fils contenant 85% ou plus en poids de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail	55101	XXX	XXXXX	15081
6.082 Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant 85% ou plus en poids de fibres synthétiques discontinues excluant polyester, acrylique ou modacrylique	55129	XXX	XXXXX	15082
6.083 Ouates de matières textiles, sauf coton ou fibres synthétiques ou artificielles; articles en ces ouates, sauf hygiéniques	560129	XXX	XXXXX	15083
6.084 Non tissés	5603	XXX	XXXXX	15084
6.085 Carpettes d'automobile et autres véhicules, en polypropylène, touffetés	57033012	XXX	XXXXX	15085
6.086 Dentelles à la mécanique	58042	XXX	XXXXX	15086
6.087 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de polychlorure de vinyle, sauf nappes tramées pour pneus	590310	XXX	XXXXX	15087

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)

6. Achats de matières premières et composants	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Unité de mesure	Quantité	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
6.088 Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés de matières plastiques (sauf polychlorure de vinyle ou polyuréthane), sauf nappes tramées pour pneus	590390	XXX	XXXXX	15088
6.089 Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie	6001	XXX	XXXXX	15089
6.090 Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton) d'une épaisseur n'excédant pas 0.2 mm	7607	XXX	XXXXX	15090
6.091 Boucles en métaux communs	83089010	XXX	XXXXX	15091
6.092 Pièces embouties, en métal, autre qu'ailes, portes, capots	870899911	XXX	XXXXX	15092
10093 6.093 Toutes autres matières premières et composants (préciser séparément les produits importants)	11093	XXX	XXXXX	15093
7. Total des achats de matières premières et composants				15999

Recyclage des matières premières et composants

8. Utilisez-vous des matières recyclées ou des déchets comme substituts à des matières premières à cette unité commerciale?

3308 1 Oui 3 Non

9. Si oui, veuillez spécifier lesquels de ces déchets ou de ces matières recyclées sont utilisés comme entrées :

3309 1 papier/fibre 2 métal 3 plastique 4 verre 5 autre

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)		
10. Contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
10.001 Colles et adhésifs préparés, colle conditionnée pour la vente au détail, d'un poids net n'excédant pas 1kg	3506	35001
10.002 Tubes et tuyaux, en matières plastiques, autres que flexibles, non renforcés, avec ou sans accessoires	391739	35002
10.003 Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules, en matière plastique, auto-adhésifs, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 20 cm	391910	35003
10.004 Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, non alvéolaires et non renforcées (excluant auto-adhésifs) en polymères du propylène, courroies	39202010	35004
10.005 Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matière plastique	39232	35005
10.006 Palettes en matières plastiques	39269071	35006
10.007 Palettes, palettes-caisses et traîneaux, en bois	44152010	35007
10.008 Papiers d'emballage kraft, non couchés ni enduits, écrus, d'un poids n'excédant pas 150 g par m2, en rouleaux ou feuilles (ex. stock de papier pour sacs)	4804311	35008
10.009 Papiers et cartons multicouches, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles	48052	35009
10.010 Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	481910	35010
10.011 Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	481920	35011
10.012 Boîtes rigides en papier ou carton	48195020	35012
10.013 Tubes en papier, contenants d'emballage	48195040	35013
10.014 Étiquettes en papier, imprimés	4821101	35014
10.015 Attaches en papier, imprimées	48211020	35015

C-2 Entrées de l'activité manufacturière (suite)		
10. Contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage	Code des marchandises à l'usage de Statistique Canada	Coût à cette unité commerciale (\$'000 CAN)
10.016 Tubes ou cônes en papier pour l'enroulement des fils textiles	48221010	35016
10.017 Tubes, tuyaux et profilés creux en fer ou aciers non alliés, section circulaire, sans soudure, autre que des types utilisés pour oléoducs, gazoducs ou l'extraction du pétrole ou du gaz	73043	35017
30018 10.018 Tous autres contenants et autres matières et fournitures d'emballage (préciser séparément les produits importants)	31018	35018
		35999
11. Total des achats de contenants non consignés et autres matières d'expédition et d'emballage		
		3302
12. Coût des fournitures utilisées pour exploiter, entretenir et réparer les bâtiments et les équipements		
		4046
13. Montant payé à d'autres unités commerciales et à d'autres entrepreneurs pour un travail effectué sur du matériel appartenant à cette unité commerciale (c.-à-d. travail sur commande et de réparation)		
		3310
14. Total des entrées de l'activité manufacturière (somme des montants déclarés aux lignes 7 et 11 à 13)		

Pour information seulement

C-3 Dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement en eau

Veillez exclure :

- les dépenses en énergie et en eau qui sont imputées au compte de dépenses de location et de location à bail. Veuillez déclarer ces paiements à la Section C-4, « Dépenses pour achats de services », à la ligne 22, « Frais de location et de location à bail »;
- toutes les entrées de produits et les charges d'alimentation. Veuillez déclarer ces paiements à la Section C-2, « Entrées de l'activité manufacturière », au détail des marchandises appropriées et à la ligne 7, « Total des achats de matières premières et composants ».

	Quantité	\$'000 CAN
15. Dépenses en énergie et en eau :	4079 '000 KWH	4030
15.1 Électricité		4032
15.2 Essence		4072
15.3 Mazout léger (nos 2 et 3)		4073
15.4 Mazout lourd (nos 4, 5 et 6)		4041
15.5 Carburant diesel		4074
15.6 Gaz de pétrole liquéfiés (propane, butane, etc.)		4045
15.7 Gaz naturel		4071
15.8 Charbon		4060
15.9 Toutes les autres formes d'énergie (p. ex. vapeur, oxygène)		
(veuillez spécifier les articles principaux) : 4057		
15.10 Services publics d'approvisionnement en eau		4065
16. Total des dépenses en énergie et en services publics d'approvisionnement en eau (somme de tous les montants déclarés aux Dépenses en énergie et en eau)		4066
17. Si le total des dépenses est de zéro, est-ce parce que le coût du combustible et de l'électricité est inclus dans la location? 4077 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non		
18. Est-ce que cette unité commerciale a généré de l'énergie utilisée comme substitut à l'énergie achetée (p. ex. chauffage, électricité, vapeur)? 4078 1 <input type="radio"/> Oui 3 <input type="radio"/> Non		

C-4 Dépenses pour achats de services

	\$'000 CAN
19. Dépenses pour le transport de marchandises, l'entreposage et le stockage de biens achetés	4070
20. Frais de poste et de messagerie	4085
21. Frais de téléphone et autres services de télécommunications	4101
22. Frais de location et de location à bail. Inclure les dépenses pour la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers, de véhicules automobiles, d'ordinateurs et de périphériques, d'autres matériel et outillage, et d'autres biens.	4115
23. Achats de services d'entretien et de réparation y compris les services de conciergerie et de nettoyage Inclure les matières, les pièces et la main-d'oeuvre. Exclure les frais de gestion immobilière.	4175
24. Paiements versés à un bureau de placement ou à un service de location de personnel (p. ex. rémunération de travailleurs temporaires versée par l'intermédiaire d'une agence et frais pour services de recherche de personnel)	3080

C-4 Dépenses pour achats de services (suite)

	\$'000 CAN
25. Dépenses en recherche et en développement (sous-traitance)	4251
26. Frais pour tous les autres services professionnels et commerciaux (p. ex. services juridiques et de comptabilité, techniques, de consultation, d'enseignement et de formation)	4315
	4350
27. Primes d'assurance (p. ex. responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments, équipement) Exclure, s'il y a lieu, les primes payées directement à votre siège social. Veuillez déclarer ce montant à la Section C-5, « Toutes les autres dépenses d'exploitation », à la ligne 35.	4365
28. Frais de publicité et de promotion	4370
29. Frais de voyage, de repas et d'hébergement	4440
30. Droits et redevances de franchise	4500
31. Toutes les autres dépenses pour achats de services qui ne sont pas mentionnées ci-dessus (p. ex. frais de gestion immobilière, enlèvement des déchets et des matières dangereuses, frais de services financiers tels que les frais bancaires, les commissions sur les cartes de crédit et de débit) Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4500

C-5 Toutes les autres dépenses d'exploitation

	\$'000 CAN
32. Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat). La vente de tel biens devrait être déclarée à la Section B-2, « Livraisons de biens achetés pour la revente », à la ligne 9.	4025
33. Dépenses pour fournitures de bureau	3301
34. Dépenses pour toutes les autres matières, composants et fournitures Exclure les achats facturés au compte d'immobilisations.	3392
35. Frais de gestion ou tout autre frais de services (p. ex. services juridiques, de publicité, primes d'assurance) versés au siège social et aux autres unités de services d'appoint aux entreprises (p. ex. entrepôts, centres de vente, transports routiers)	4555
36. Impôts fonciers et taxes d'affaires, licences et autres permis, incluant les permis de bâtir et les frais de développement	4410
37. Total de l'amortissement sur les actifs de cette unité commerciale et sur les contrats de location-acquisition (si applicable à cette unité commerciale)	4520
38. Toutes les autres dépenses d'exploitation Inclure toutes les dépenses qui ne sont pas mentionnées ailleurs (p. ex. provision pour créances irrécouvrables, dons et rajustement des stocks). Veuillez déclarer les dépenses en intérêts à la ligne 40, à la section « Total des dépenses ».	4569

Total des dépenses

	\$'000 CAN
39. Total des dépenses d'exploitation (somme des montants déclarés aux lignes 3, 4, 14, 16 et 19 à 38)	4599
40. Autres dépenses (p. ex. les frais d'intérêts tels que les intérêts sur les emprunts, la partie intérêts des paiements hypothécaires et tous les autres frais d'intérêts y compris ceux reliés aux contrats de location-acquisition)	4630
41. Total des dépenses (somme des montants déclarés aux lignes 39 et 40, ce montant doit correspondre au « Total des dépenses » tel qu'indiqué dans votre État des résultats)	4699

Note Si vous établissez vous-même la cotisation des taxes de vente provinciales, veuillez cocher ici 3002 (requis pour estimer l'ensemble de la teneur en taxe des dépenses)

D - Stocks

Inscrire la valeur comptable des stocks (c.-à-d. le montant inscrit dans les livres comptables).

Veillez inclure : • les stocks appartenant à cette unité commerciale et qui sont gardés au Canada ou à l'extérieur du Canada (incluant les stocks gardés dans tout entrepôt, point de vente, en transit ou en consignation).

Veillez exclure : • les stocks gardés en consignation pour autrui.

	Valeur du stock d'ouverture \$'000 CAN	Valeur du stock de fermeture \$'000 CAN
1. Matières premières, composants et fournitures	5520	5525
2. Produits en cours de fabrication	5510	5519
3. Produits finis	5500	5505
4. Biens achetés pour la revente (dans le même état qu'au moment de l'achat)	5560	5565
5. Autres stocks (veuillez spécifier) : 5556	5557	5558
6. Total des stocks (somme des montants déclarés aux lignes 1 à 5)	5550	5555

7. Utilisez-vous un système de production Juste-à-temps comme stratégie pour réduire les stocks et les coûts?

5559 1 Oui 3 Non

Commandes non remplies

1. Prière de déclarer la valeur des commandes non remplies au dernier jour de votre année fiscale. Veuillez consulter la brochure « Lignes directrices et instructions » ci-jointe pour plus d'information.

\$'000 CAN

5554

E - Première destination des livraisons

Les données sur la première destination des livraisons serviront à améliorer les renseignements sur les mouvements des biens et des services entre les provinces et vers d'autres pays. Veuillez indiquer la répartition par destination du « Total des sorties de l'activité manufacturière », déclaré à la ligne 8 de la **Section B-1**, « **Sorties de l'activité manufacturière** ». Si les montants en dollars (en milliers de dollars canadiens) ne sont pas disponibles, veuillez déclarer en pourcentage.

Destination	\$'000 CAN	OU	%
1. Terre-Neuve-et-Labrador	8600	8400	
2. Île-du-Prince-Édouard	8615	8415	
3. Nouvelle-Écosse	8605	8405	
4. Nouveau-Brunswick	8610	8410	
5. Québec	8620	8420	
6. Ontario	8625	8425	
7. Manitoba	8630	8430	
8. Saskatchewan	8635	8435	
9. Alberta	8640	8440	
10. Colombie-Britannique	8645	8445	
11. Yukon	8655	8455	
12. Territoires du Nord-Ouest	8651	8451	
13. Nunavut	8652	8452	
14. États-Unis	8665	8465	
15. Mexique	8670	8470	
16. Pays de l'Union européenne ¹	8677	8477	
17. Pays de l'Asie-Pacifique ²	8678	8478	
18. Tous les autres pays	8676	8476	
Total (si vous déclarez en dollars, la somme des lignes 1 à 18 doit correspondre au montant déclaré à la Section B-1, « Sorties de l'activité manufacturière », à la ligne 8, « Total des sorties de l'activité manufacturière »)	8680		100 %

¹ Autriche, Belgique, Danemark, France, Finlande, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suède et le Royaume-Uni

² Australie, Brunei, Chine, Hong Kong, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande et Vietnam

F - Effectif selon l'emplacement

Veillez compléter selon le cas cette section pour tous les emplacements qui se rattachent à votre unité commerciale. Veillez également indiquer s'il y a lieu, les changements concernant les acquisitions et/ou dispositions d'établissements. Prière de rapporter sur une feuille séparée si vous manquez d'espace.

Les travailleurs de la production manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :

- la production manufacturière;
- l'installation;
- l'exploitation forestière, d'une mine ou d'une carrière (opérations intégrées, là où il y a lieu);
- la construction pour utilisation à l'interne;
- la fabrication de l'outillage pour utilisation à l'interne.

Les travailleurs de la production non manufacturière, étant inscrits sur la liste de paye de cet établissement, incluent :

- le personnel de direction, administratif, de vente et de recherche.

Effectif aux emplacements inclus dans ce questionnaire :

Réservé à l'usage de Statistique Canada	Emplacement (numéro et rue, municipalité, province et code postal)	Activité principale	Salaires bruts et traitements, commissions, primes, etc. (\$'000 CAN)	Nombre moyen de salariés pendant la période de déclaration
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
		Manufacturière	6175	6176
		Non manufacturière	6177	6178
Total - tous les emplacements (somme des montants et des nombres déclarés dans cette section). Le montant en dollars déclaré ici devrait être le même que celui déclaré à la ligne 1 de la Section C-1, « Rémunération du travail ».			6181	6000

G - Faits qui ont pu influencer sur votre unité commerciale

Afin de réduire les demandes possibles d'information supplémentaire, veuillez cocher la(les) case(s) décrivant le mieux les changements importants de vos activités, par rapport à la période de déclaration précédente.

- | | |
|---|---|
| 1. 9953 <input type="radio"/> Nouveau contrat/perte de contrat | 9958 <input type="radio"/> Grève/lockout |
| 9954 <input type="radio"/> Changements organisationnels | 9959 <input type="radio"/> Mises à pied dues à l'automatisation |
| 9955 <input type="radio"/> Expansion des installations/réduction | 9944 <input type="radio"/> Changements de fournisseur(s) |
| 9945 <input type="radio"/> Changements dans la gamme des produits | 9936 <input type="radio"/> Taux de change |
| 9956 <input type="radio"/> Changements dans le paiement de bonis et/ou de primes de séparation | 9960 <input type="radio"/> Changements de taxes/tarifs |
| 9957 <input type="radio"/> Sous-traitance | 9947 <input type="radio"/> Changements du prix de la main-d'œuvre ou des matières premières (entrées) |
| 9961 <input type="radio"/> Activité réduite due aux variations météorologiques, à un sinistre ou à un feu | 9946 <input type="radio"/> Changements du prix des biens ou des services vendus (sorties) |

2. Veuillez préciser ou fournir des explications supplémentaires qui pourraient être indispensables à la compréhension des données que vous avez soumises :

9962 _____

9963 _____

9964 _____

H - Commentaires

1. Combien de temps avez-vous mis pour recueillir les données et remplir ce questionnaire? (p.ex. 1 heure 30 minutes)

9910	9909
_____ heure(s)	_____ minute(s)

2. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ci-dessous. S'il y a lieu, ajouter une feuille séparée. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête.

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • contenu du questionnaire • nouvelles questions d'intérêt pour votre industrie • langage du questionnaire • utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires • clarté des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusion et d'exclusion, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponse) | <ul style="list-style-type: none"> • ordre et enchaînement des questions • date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre • autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants • possibilité de déclaration électronique • progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés |
|---|---|

99201 _____

99202 _____

99203 _____

99204 _____

99205 _____

Vous avez perdu l'enveloppe-réponse?

Veuillez nous téléphoner au 1 888 881-3666 OU télécopier le questionnaire au 1 888 883-7999
OU

poster le questionnaire à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration,
120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Merci de votre collaboration

Les publications de Statistique Canada peuvent être consultées aux bureaux régionaux de Statistique Canada et dans toutes les grandes bibliothèques. Visitez aussi notre site Web à www.statcan.ca